



Législature 2015-2020

Délibération N° 832

Séance du Conseil municipal du 9 avril 2019

**DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 43'000.00 TTC POUR L'EXTENSION DE LA MISE EN ZONE 30KM/H DU CHEMIN DE VUILLONNEX**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV) du 05.02.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 08.04.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 14 oui et 2 abstentions

1. D'approuver un crédit d'investissement complémentaire pour l'extension de la mise en zone 30km/h du chemin de Vuillonex de CHF 43'000.00 TTC.
2. De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 43'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 6150.650.52900.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
3. De financer ces travaux par les fonds propres.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER